



A propos de classification et coefficient

Par **mmk**, le **20/12/2010 à 19:46**

Bonjour,
Je suis salarié de CDI dans une entreprise de robe de marié. Le principe de mon travail est la retouche des robes (ajustement des tailles).
Dans mon bulletin de salaire marqué; emploi: couturière, Qualification: non marqué, Classification: non marqué, et Coefficient: 0.0000
Je voulais vérifier mes droits dans la convention collective couture parisienne N° 3185 (je crois), mais il n'y a pas de coefficient numéro 0, et donc ma question, est-ce que c'est normal qu'il n'y ait pas de classification ni de Coefficient? également il n'est pas marqué dans mon contrat...

Par **P.M.**, le **20/12/2010 à 19:59**

Bonjour,
Justement ces indications sont obligatoires et doivent correspondre à la classification de la Convention Collective...

Par **mmk**, le **20/12/2010 à 21:23**

Merci de votre réponse. Je vais demander à RH.
Cordialement